

Raymond M. Lemaire (1921-1997) Tribute to a centenarian

Born in the interwar period, Raymond M. Lemaire would have been 100 years old in 2021. Active from the aftermath of the Second World War until the mid-1990s, he was an important actor in the evolution of principles and practices in a period marked by the transition from monuments to heritage and the globalization of debates. His very rich archives allow an intimate look at the major stages of this evolution. In this short article, we consider, through his experiences, the beginnings of internationalization in the 1940s and 1950s until the foundation of ICOMOS, the drafting of the Venice Charter, the establishment of integrated conservation and the drafting of the Nara Document.

Claudine Houbart est chargée de cours à la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège et membre du groupe de recherche DIVA (Documentation, Interprétation, Valorisation des Patrimoines). Elle est l'auteure d'une thèse de doctorat intitulée « *Raymond M. Lemaire et la conservation de la ville ancienne : approche historique et critique de ses projets belges dans une perspective internationale* » (Katholieke Universiteit Leuven). Ses recherches portent sur l'histoire et les théories du patrimoine. Membre de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles, elle est aussi membre du Comité scientifique international de l'ICOMOS sur la théorie et la philosophie de la Conservation et de la Restauration (Theophilos).

Raymond M. Lemaire (1921-1997) Hommage à un centenaire

Claudine Houbart

Le 28 mai 2021, Raymond M. Lemaire aurait eu 100 ans.

Né dans l'entre-deux-guerres /fig. A, sa carrière dense et multiforme traverse toute la seconde moitié du XX^e siècle, marquée par une évolution sans précédent du corpus et des débats patrimoniaux. Mais plus qu'un simple témoin, Raymond Lemaire est un acteur privilégié de ce mouvement. Au travers des archives qu'il conserve minutieusement, des années 1960 aux années 1990⁰¹, se révèlent les coulisses de la rédaction des grands documents de principes, leur mise à l'épreuve par les expériences de terrain, les réticences au changement des administrations et des politiques ou encore, l'importance des réseaux avec au premier plan, le Conseil international des Monuments et des Sites, l'ICOMOS. Se révèlent aussi les doutes, les errements, les oppositions, les aller et retour qui accompagnent une histoire que l'on regarde parfois *a posteriori* comme linéaire. Dans ce court article, nous en observerons quatre moments-clés, dans l'intimité des débats.

Vers l'ICOMOS

Les archives de Raymond Lemaire sont très peu bavardes sur les deux premières décennies de sa carrière, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Sur base de son dossier académique, complété des fonds de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) et de l'Office de Récupération Économique (ORE)⁰², il est toutefois possible de documenter par bribes cette période de formation, marquée par une émancipation progressive de la tradition familiale à mesure que se nouent des contacts internationaux. Formé à l'Université de Louvain par son oncle homonyme, le Chanoine Raymond A.G. Lemaire, le jeune Raymond jouit en effet de nombreuses facilités : non seulement son oncle l'introduit auprès de Stan Leurs au Commissariat général à la Restauration du Pays (CGRP), où il effectue un stage à partir de juin 1943, mais il le recommande à l'Université pour sa succession et lui transmet plusieurs chantiers de restauration. « Lemaire Junior » ne se contentera toutefois pas d'être un simple suiveur.

Les archives restent muettes sur les raisons qui l'amènent à représenter la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, dès

01 Ces archives sont conservées aux Archives universitaires de la KU LEUVEN.

02 Respectivement conservés aux Archives universitaires de la KU LEUVEN, au Centre de Documentation de la CRMSF (Liège) et aux Archives générales du Royaume.



A

B



- A R. Lemaire bébé, avec ses parents et sa soeur aînée. (Coll. E. Winderickx).
- B R. Lemaire et Edith Standen portant un portrait de Rubens au *Collecting Point* de Wiesbaden, 1946. (Thomas Carr Howe papers, 1932-1984. Archives of American Art, Smithsonian Institution).

septembre 1945, au sein du Service de Liaison militaire belge (SLMB), chargé de la récupération des œuvres d'art spoliées en Allemagne / *fig. B*. Mais affecté au *Collecting point* de la zone centrale américaine, à Munich, il s'illustre par un tel zèle que sa mission, passée dès 1946 sous l'autorité de l'ORE, est prolongée jusqu'en 1951, date à laquelle il intègre, en Belgique, une « Commission pour l'Etude et la Protection des Œuvres d'Art en Temps de Guerre », le « Groupe 21 », qui a pour mission la mise en place de mesures préventives en vue d'un nouveau conflit. Dans les années de préparation de la Convention de La Haye de 1954, ces missions ouvrent des perspectives internationales à sa carrière. C'est cependant surtout la rencontre de Piero Gazzola – selon Lemaire lui-même, à une conférence aux Pays-Bas à la fin des années 1940⁰³ – qui donne le coup de pouce décisif à cet égard. Durant les années 1950, ses voyages en Italie se multiplient, ce qui est loin d'être anodin : alors que les références culturelles du Chanoine étaient principalement germaniques⁰⁴, il découvre l'enseignement d'Ambrogio Annoni, à Milan, chez qui il effectue un stage en 1949, et de Gustavo Giovannoni⁰⁵, dont la plupart de ses premiers contacts italiens ont été les élèves. Le parcours de Raymond Lemaire est donc l'une des multiples manifestations de l'atmosphère d'échanges culturels qui, baignant déjà le Congrès d'Athènes en 1931, ne fait que s'intensifier dans l'après-Seconde Guerre mondiale et se concrétisera dans les conférences de Paris, en 1957, et surtout de Venise, en 1964. Si la présence de Lemaire à la première est relativement discrète, son rôle sera beaucoup plus décisif à la seconde. Corédacteur de la charte qui y est adoptée, il y est aussi élu secrétaire général du bureau exécutif provisoire de l'ICOMOS et participe activement à la rédaction des statuts de la future organisation. Lors de la première assemblée générale, à Cracovie, en juin 1965,

il en est élu secrétaire général aux côtés de Piero Gazzola, président / *fig. C*. Malgré la présence de trois vice-présidents, les archives révèlent que durant les premières années, Lemaire et Gazzola portent seuls la mise en place de l'organisation à l'échelle internationale⁰⁶.

La Charte de Venise

Rapporteur de la première session du Congrès de Venise, secrétaire du comité de rédaction de la charte, Raymond Lemaire nous a laissé des archives – versions successives / *fig. D*, notes, échanges de courriers – qui permettent de nuancer nombre d'idées reçues sur le document, comme celles, par ailleurs inconciliables, d'une paternité majoritairement italienne ou d'une rédaction par les 23 signataires officiels. Nous ne pourrions revenir en détail sur sa contribution personnelle au contenu du document, mais les archives indiquent que derrière son apparence internationale, la charte reste essentiellement un document européen, proposé à l'assemblée par un comité restreint composé de deux italiens, Piero Gazzola et Roberto Pane, un français, Jean Sonnier et deux belges, Paul Philippot et Raymond Lemaire⁰⁷. Elles révèlent aussi que tout en en assumant la paternité, Lemaire n'a jamais considéré la charte comme pleinement aboutie : en 1964 déjà, durant le processus de finalisation dont il est chargé à la suite du Congrès, il admet avoir « poussé à l'adoption d'un texte dont [il] n'ignorai[t] pas les imperfections » pour deux raisons: convaincu « que l'adoption d'un texte, même imparfait était plus souhaitable que pas de charte du tout », il avait à cœur de donner satisfaction à la demande insistante de « représentants de pays en voie de développement » d'obtenir « un texte approuvé par le Congrès qui pourrait les aider vis-à-vis de leurs gouvernements respectifs »⁰⁸.

⁰³ LINDSTRUM, 1983, p. 90.

⁰⁴ LEMAIRE, 1938.

⁰⁵ Un exemplaire d'*Il restauro dei monumenti*, de G. Giovannoni (1946), acquis et annoté par Lemaire en 1951, est présent à la bibliothèque de la KU LEUVEN.

⁰⁶ KU LEUVEN, Universiteitsarchief, Fonds R.M. Lemaire, Lettre de R.M. Lemaire à P. Gazzola, 1^{er} août 1968.

⁰⁷ HOUBART, 2021.

⁰⁸ KU LEUVEN, Universiteitsarchief, Fonds R.M. Lemaire, Lettre de R. Lemaire à G. Tripp, 25 juillet 1964.



C

- C 1^{re} assemblée générale de l'ICOMOS (Cracovie, juin 1965) : P. Gazzola (à droite) et R. Lemaire (à sa droite).
© Comité polonais de l'ICOMOS.
- D Première version manuscrite de la Charte de Venise, non datée, extrait [antérieure au 29 mai 1964].
© KU LEUVEN, Universiteitsarchief, Fonds R.M. Lemaire.

2 -

7. La consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été garantie par l'expérience.
8. Les additions destinées à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer intellectuellement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne constitue pas la fabrication d'un document d'art et d'histoire.
9. Les contributions de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectées, la réalisation de l'unité de style ^{ou d'aspect} ~~est~~ pas en fait à atteindre à l'occasion d'une restauration.
- Lorsque, dans un même édifice, deux compositions architecturales en dérivations ou superposées, le déplacement du premier état, entraînant la destruction du second, ne se justifie que lorsque la valeur du second état ne présente guère d'intérêt et que, par contre, l'état premier constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique et que sa conservation est jugée suffisante. Toute décision sur la valeur de l'élément en question et sur la détermination à opérer doit être examinée avec soin et non pas confiée à l'opinion personnelle de l'auteur du projet.
10. Les adjonctions qui seraient absolument indispensables, soit pour une reconstruction totale ou partielle, soit pour l'utilisation pratique du monument, doivent se limiter au minimum. Elles doivent respecter tous les parties intérieures de l'édifice, son cachet historique, l'équilibre de sa composition et sa relation avec le milieu environnant héritier à la plus haute expression artistique du monument.

D



E

E Grand Béguinage de Louvain, vue du « Quartier des Soldats » pendant les travaux de réhabilitation, non datée.
© KU LEUVEN, Universiteitsarchief, Fonds R.M. Lemaire.

F Ebauche de la version française du Document de Nara, annotée par Herb Stovel, non datée, extrait.
© KU LEUVEN, Universiteitsarchief, Fonds R.M. Lemaire.

Ébauche

Petit: another sentence in the beginning - di de face

C. VALEURS ET AUTHENTICITÉ

9. La conservation du patrimoine historique sous toutes ses formes et de toutes les époques trouve sa justification dans les valeurs qu'on attribue à ce patrimoine. La perception la plus exacte possible de ces valeurs dépend, entre autres, de la crédibilité des sources d'information à leur sujet. Leur exactitude par rapport aux caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine, à son devenir historique ainsi qu'à leur signification fonde le jugement d'authenticité concernant l'oeuvre en cause.

10. L'authenticité, telle qu'elle est ainsi considérée et affirmée dans la "Charte de Venise", apparaît comme le facteur qualitatif essentiel quant à la crédibilité des sources d'information disponibles. Son rôle est capital aussi bien dans toute étude scientifique, intervention de conservation ou de restauration que dans la procédure d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

11. Tant les jugements sur les valeurs reconnues au patrimoine que les facteurs de crédibilité des sources d'information peuvent différer de culture à culture, et même au sein d'une même culture. Il est donc exclu que les jugements de valeur et d'authenticité qui se rapportent à celles-ci se basent sur des critères uniques. Au contraire, le respect dû à ces cultures exige que chaque oeuvre soit considérée et jugée au sein des critères qui caractérisent la culture à laquelle elle appartient.

12. En conséquence, il est de la plus haute importance et urgence que soient reconnues, dans chaque culture, les caractères spécifiques se rapportant aux valeurs du patrimoine culturel ainsi qu'à la crédibilité des sources d'information qui le concernent.

Handwritten notes:

- definition: must be exact
- full or precise knowledge
- Nature
- adequacy
- Desid. appreciation
- understanding not just conservation
- cultural heritage / definition
- to be read by decision makers
- Criteria generalities (variety)
- criteria unique
- exige que chaque oeuvre soit considérée et jugée au sein des critères qui caractérisent la culture à laquelle elle appartient.
- mêmes critères de
- la plus haute importance et urgence
- caractères spécifiques se rapportant aux valeurs du patrimoine culturel
- ainsi qu'à la crédibilité des sources d'information qui le concernent.
- reconnu authentically
- credibility of information sources
- should include transmission ideas & knowledge meaning interpretation
- uniform (uniformised) - Baschausch
- way to clarify for the public audience
- unit of criteria
- not focus is a positive Johnson

F

De la « réanimation » à la conservation intégrée

En tant que secrétaire général de l'ICOMOS, Lemaire se voit associé, dès 1965, aux réflexions du Conseil de l'Europe sur la « réanimation », dont le principal objectif est d'intégrer activement l'héritage du passé, élargi aux ensembles historiques, à la vie contemporaine. Lemaire dispose alors d'un formidable terrain d'expérimentation : le Grand Béguinage de Louvain. Après avoir contribué à convaincre les autorités universitaires d'acheter l'ensemble pour y installer des logements et services à destination de la communauté universitaire, il se voit en effet confier la direction du projet, avec une très grande liberté d'action /fig. E. L'opération devient non seulement un projet pilote pour la mise en place de la nouvelle politique européenne, mais, contemporaine de la rédaction de la Charte de Venise, elle met immédiatement ses principes au défi des ensembles⁰⁹. L'inadaptation que Lemaire ne manque pas de constater au fil du projet le conduit à initier, dès 1971, avec Piero Gazzola, un processus de révision du document, qui n'aboutira jamais¹⁰.

La réhabilitation du Grand Béguinage positionne également Lemaire comme pionnier d'une approche culturelle de la rénovation urbaine qui contribuera notamment, à Bruxelles, à remettre en question la politique de la table rase, dominante depuis l'après-guerre¹¹. Partiellement théorisée au travers du plan de structure de Bruges, auquel Lemaire est associé par le bureau Groep Planning¹², cette nouvelle approche résulte d'un travail réflexif constant entre théorie et pratique, mais aussi de nombreux échanges culturels. Construite sur base d'expériences menées en France avec les secteurs sauvegardés, mais aussi à Prague et Budapest, elle illustre la plus-value apportée par la construction des réseaux professionnels internationaux qu'encourage l'ICOMOS.

Nara

La rédaction du Document de Nara sur l'authenticité est, en 1994, le dernier grand chantier de Raymond Lemaire en matière de doctrine. Bien plus conflictuel que celui de la Charte de Venise, il illustre la difficulté pour la génération des « pionniers » d'accepter le questionnement d'une vision essentiellement européenne du patrimoine, à l'aune d'une diversité culturelle des pratiques et des critères d'évaluation. Il ne s'agit plus ici, comme à Venise, de proposer aux autres continents de tirer parti de l'expérience européenne mais de construire ensemble, sur un pied d'égalité. Contrairement à la Charte de Venise également, le Document de Nara est rédigé conjointement en français et en anglais. Les échanges de courriers entre Raymond Lemaire et Herb Stovel /fig. F, chargés de finaliser les deux versions en parallèle, témoignent de la difficulté de concilier deux visions du monde qu'une génération et un océan séparent. Né en 1948, Stovel, d'origine canadienne, est actif dès la fin des années 1970 non seulement dans son pays d'origine, mais aussi aux Etats-Unis, en Amérique latine et en Asie ; l'Europe l'intéresse principalement par le biais des constructions en bois d'Europe du Nord. Cet écart culturel se traduira par des différences notables entre les deux versions du document, particulièrement en ce qui concerne la désignation de son objet même : là où la version anglaise utilise systématiquement l'expression inclusive « *cultural heritage* », Lemaire conserve envers et contre tout le terme spécifique d'« œuvre » au sein des articles 9, 11 et 13 de la version française du document. Au colloque préparatoire de Bergen, en février 1994, il n'avait d'ailleurs pas caché, dans sa conférence intitulée « Authenticité et patrimoine monumental », sa préférence pour l'« authenticité artistique », prévalant selon lui sur l'« authenticité historique » et la « signification »¹³. Un point de vue difficilement applicable au large éventail de patrimoine abordé lors du congrès.

09 HOUBART, 2018-1.

10 HOUBART, 2014.

11 HOUBART, 2018-2.

12 GROEP PLANNING, 1976.

13 LEMAIRE, 1994.

14 LEMAIRE, 1995.

Conclusion

Présent à tous les moments-clés de la conservation du patrimoine dans la seconde moitié du XX^e siècle, Raymond Lemaire nous offre une version incarnée des débats et de la construction de principes encore souvent mobilisés aujourd'hui. Relire cette histoire à travers ses expériences permet de bousculer nombre d'idées reçues et de nuancer le caractère absolu de ces principes qui ne sont, après tout, qu'une construction humaine à un moment précis de l'histoire. Plus encore, au-delà de cette construction collective, des épisodes comme la rédaction du Document de Nara mettent en lumière le rôle essentiel des individus, enracinés dans une culture et une génération : considéré comme un pionnier de la conservation intégrée dans les années 1960, Raymond Lemaire apparaît un peu dépassé par la mondialisation des années 1990. Mais au sein de sa sphère culturelle, les archives illustrent surtout une volonté constante de repenser les principes et pratiques à l'aune de l'élargissement du corpus patrimonial et du partage d'expériences. Le fait que l'un de ses tout derniers articles s'intitule encore « Faut-il revoir la Charte de Venise ? »¹⁴ est révélateur de cet état d'esprit. La plus belle façon de lui rendre hommage est donc, sans aucun doute, d'abandonner notre attitude révérencieuse envers les principes acquis et d'oser les questionner à la lumière des dynamiques de notre réalité.

Bibliographie

GROEP PLANNING, *Structuurplan Brugge*, Bruges, 1976.

HOUBART C., « Deconsecrating a doctrinal monument. R.M. Lemaire and the revisions of the Venice Charter », *Change Over Time*, n° 4.2., 2014, pp. 218-243.

HOUBART C., « Bruxelles, laboratoire d'une politique européenne de "réanimation" urbaine. L'exemple du quartier du Sablon », *Bruxelles Patrimoines*, n° 27-28, 2018-2, pp. 28-49.

HOUBART C., « The Great Beguinage of Leuven : an Early Challenge for the Venice Charter », *Opus nuova serie*, n° 2, 2018-1, pp. 105-128.

HOUBART C., « La fabrique de la Charte de Venise », dans COLLECTIF, *Monumental 2021-2. - La Charte de Venise*, Éditions du Patrimoine, Paris, sous presse.

LEMAIRE R.A.G., *La restauration des monuments anciens*, de Sikkel, Anvers, 1938.

LEMAIRE R.M., « Authenticité et patrimoine monumental », dans LARSEN K.E., MARTSEIN N. (éds.), *Conference on Authenticity in relation to the world heritage convention. Preparatory workshop*, Bergen, 1994, pp. 83-100.

LEMAIRE R.M., « Faut-il revoir la Charte de Venise ? », *Restaurio*, t. 24, n° 131-132, 1995, pp. 5-9.

LINDSTRUM D., « The World of Conservation : an Interview with Raymond Lemaire », *Monumentum*, t. 26, n° 2, 1983, pp. 93-95.